

**Estimation des frais scolaires 2025-2026 (au 31/03/25)**

Estimation frais obligatoires							
CLASSE	Total des frais obligatoires	Photocopies + syllabi (avec un maximum de 75€)	Activités culturelles, sportives ou en lien avec le projet pédagogique	Séjour avec nuitée	Matériel numérique C (4°) et D (5°)	Location de livres	Manuels d'exercices et de pratique
1 D	105	75	30				
2 D	55	45	10				
3 PS	95	75	20				
3 PV	90	75	15				
3 SE	150	75	75				
3 TQ	130	75	20			10	25
4 PP	322	75	40		170	10	27
4AF	277	60	10		170	10	27
4AS	267	55	5		170	10	27
4 PV	265	75	20		170		
4 SE	342	75	75	A	170	3	19
4 AGE - 4 NG	317	55	55	A	170	10	27
5 AF	85	75	10		D		
5 AS	80	75	5		D		
5 AGE	143	75	45		D		23
5 NG	123	75	25		D		23
5 PP	100	75	25	B	D		
5 PP disp.	75	50	25	B	D		
5 PV	95	75	20		D		
5 SE	110	75	35		D		
5 SP	115	75	40		D		
6 AF	85	75	10				
6 AGE	158	75	60				23
6 NG	138	75	40	B			23
6 PP	85	75	10				
6 PP disp	55	45	10				
6 PV	115	75	40				
6 SE	131	45	60			26	
6 SP	118	45	60			13	
7AS	90	75	15				
7 AS disp	60	45	15				
7 PGE	105	75	30				
7PP - 7PPS	70	60	10				
7 PP disp	50	40	10				
7 AMS	65	55	10				
7 AMS disp	45	35	10				

Estimation frais facultatifs						
Réalisations artistiques ou culinaires emportées ou consommées (fabrication technique)	Beps-secourisme	Théâtre sur base volontaire	Achats groupés de 2 tee-shirts de stage + tablier de cuisine	Voyage de fin d'études ou projet intersection	Achats groupés de livres et manuels scolaires	Total des frais facultatifs
6						6
6						6
126			8,5			134,5
6						6
6						6
106			8,5			114,5
111			8,5			119,5
111			8,5			119,5
						0
6						6
6					26	32
110			8,5		6	124,5
115			18,5	F		133,5
				F		0
6	20		10	F	26	62
6	20		10	F	26	62
6			10	F		16
6			10	F		16
6				F		6
		35		F		35
		35		F		35
115	20			F		135
6	20		10	E	26	62
6	30		10	E	26	72
6	20		8,5	F		34,5
6	20		8,5	F		34,5
6				E		6
		35		E		35
		35		E		35
	30			E		30
	30			E		30
				E		0
	30		18,5			66
	30		18,5			66
				E		0
				E		0

Sauf avis contraire à adresser par courriel à facturation@stachenee.be, vous participez par défaut au programme d'activités facultatives et d'achats groupés en bénéficiant des prix négociés par l'école.

- (A) Possibilité d'un voyage organisé, avec un maximum de 250€ à charge des parents**
- (B) Possibilité d'un module organisé avec nuitée, avec un maximum de 55€ à charge des parents**
- (C) Voir Flyer "Virage numérique" donné à l'inscription et accessible sur le site internet**
- (D) Voir courrier destiné aux nouvelles inscriptions en 5ème transition**
- (E) Possibilité d'un voyage de fin d'études organisé, avec un maximum de 450€ à charge des parents**
- (F) Possibilité d'un voyage-projet intersection en dehors des jours scolaires, avec un maximum de 330€ à charge des parents**

Chers parents, chers élèves majeurs,

Une nouvelle année scolaire commence. Nous vous la souhaitons riche d'expériences positives et de réussites.

Suivant les dispositions des articles 1.7.2-1 à 1.7.2-3 du Décret du 3 mai 2019 (voir au verso), vous trouverez ci-contre une estimation des frais pour l'année et la section de votre enfant.

Vous recevrez des factures (décomptes périodiques) avec les détails des frais scolaires en novembre/décembre, février/mars et mai/juin.

Des rappels de paiement seront également envoyés si les factures restent impayées.

Si, en fin d'année scolaire le décompte indique un solde en faveur de l'école, celui-ci devra être payé pour le dernier jour de l'année scolaire au mois de juillet.

Si par contre, le dernier décompte indique un solde en faveur de l'élève, les parents ou les élèves majeurs peuvent en demander le remboursement. Celui-ci sera exécuté dans les meilleurs délais.

Si le remboursement n'est pas demandé, le montant en votre faveur sera automatiquement reporté à l'année scolaire suivante.

Tout retard de paiement occasionnera des intérêts de retard de 4% l'an et une clause pénale de minimum de 50 eur.

Si malgré les rappels, les paiements restent en souffrance, le dossier est transmis à un huissier ou à une société de recouvrement pour récupération.

Cependant, en cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Economat pour trouver un arrangement permettant d'échelonner au mieux les paiements et de régulariser la situation.

Les livres et manuels scolaires sont obligatoires pour pouvoir participer aux cours. Cependant, l'école ne peut vous imposer leur achat par son intermédiaire. L'école vous propose de participer aux achats groupés de façon à bénéficier d'éventuelles réductions obtenues par elle. S'il n'entre pas dans vos intentions de participer aux achats groupés, ces livres et manuels scolaires seront mis à disposition via un système de location. Le matériel loué qui ne serait pas rentré à l'école ou serait rentré abîmé sera facturé en conséquence.

Pour les activités culturelles, les visites et excursions en lien avec le projet pédagogique, seules les absences couvertes par un certificat médical pourront être prises en considération et non portées en compte.